



BRÈVES ÉCONOMIQUES D'AFRIQUE CENTRALE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE YAOUNDE

Janvier 2022

Zoom sur la production du secteur du bois en zone CEMAC

Avec le deuxième plus gros ensemble boisé mondial après l'Amazonie dont 60 % du massif forestier exploitable, l'Afrique centrale dispose d'un fort potentiel dans le secteur du bois. Dans ses dernières projections, la BEAC estime la production de bois dans la sous-région CEMAC à 9,2 M de m³ en 2021, en hausse de 51,6 % par rapport à 2011. Cette production demeure peu transformée, les grumes (bois bruts) représentaient 81 % de la production en 2020. Le secteur ne contribue alors que très faiblement à la croissance dans la zone : selon la BEAC, la contribution du secteur de la sylviculture au PIB a plafonné à 0,1% entre 2015 et 2020.

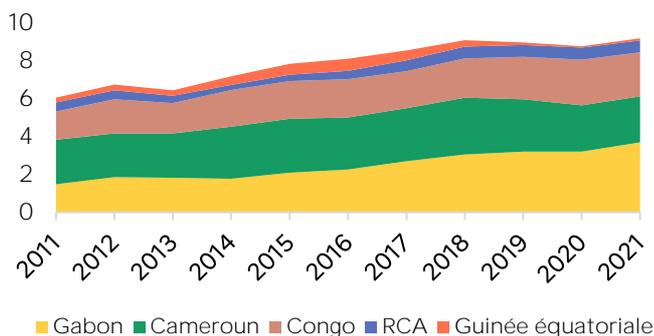


LE CHIFFRE À RETENIR

9,2 millions de m³

de bois produits en zone CEMAC en
2021

Production de bois en zone CEMAC
(en millions de m³)



Source : BEAC (CPM, Rapport annuel 2020)

Le Gabon, le Cameroun et le Congo sont les principaux producteurs, et totalisent plus de 90 % de la production totale de la sous-région en 2021. On note qu'au cours des dernières années, le secteur du bois s'est développé plus nettement au Gabon, en lien notamment avec la création de la zone économique spéciale de Nkok. Cela a permis de doubler en 10 ans la production gabonaise de bois, la faisant passer de 1,9 M de m³ en 2012 à près de 3,7 M en 2021. La production de grumes y représente désormais les 2/3 de la production contre 90 % une dizaine d'années plus tôt.

Au Cameroun, la production est en baisse depuis 2018. Elle s'élève à 2,4 M de m³ en 2021 contre 3 M en 2018. Face à cette baisse de l'activité et du fait de l'impact de la crise anglophone au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, le gouvernement camerounais a récemment décidé d'apporter son soutien aux sociétés forestières actives dans les deux régions anglophones du pays en leur concédant près de 300 000 ha de forêts. Le Congo quant à lui a enregistré une croissance annuelle moyenne de la production de 4,6 % sur la décennie précédente lui permettant d'atteindre une production de 2,3 M de m³ en 2021.

Selon la BAfD, il est urgent d'accélérer l'industrialisation durable de la filière dans ces pays et de lancer des zones économiques spécialisées dans la transformation du bois. C'est dans ce sens que les ministres de l'industrie, de l'environnement et des forêts des pays d'Afrique centrale et de la République Démocratique du Congo ont décidé de suspendre les exportations des grumes, d'abord au 1^{er} Janvier 2022 puis 1^{er} janvier 2023. Cette période transitoire d'un an vise à permettre aux Etats de procéder à des études préalables de maturation des projets d'investissements de transformation de bois retenus.

Régional

Comité de Politique Monétaire : la BEAC anticipe une croissance de 3,7 % en zone CEMAC en 2022

Selon [le rapport du comité de politique monétaire de la BEAC de décembre 2021](#), les dernières prévisions de la BEAC tablent sur une croissance à 3,7% en 2022 en zone CEMAC, en hausse de 1,8 point par rapport à 2021. Cette accélération de l'activité découlerait de la progression dans le secteur pétrolier et devrait se maintenir jusqu'en 2024 grâce à la mise en œuvre des réformes dans le cadre du PREF-CEMAC et des programmes de seconde génération avec le FMI. L'inflation devrait s'accroître également en 2022 dans la sous-région pour s'établir à 2,2 %, soit 0,5 point de plus qu'en 2021, mais se maintenir en dessous du niveau atteint en 2020 (2,6 %). Cette inflation serait principalement de source importée, en lien avec la hausse des prix au niveau mondial. Une légère amélioration des réserves de change est également anticipée, avec une couverture de 3,9 mois d'importation, (contre 3,8 mois en 2021 et 3,7 en 2020), consécutive à l'application de la réglementation des changes, notamment au secteur extractif après l'accord trouvé en décembre entre la BEAC et les opérateurs du secteur.

Le tronçon routier Sangmelima-Ouessou a été mis en service

Le tronçon routier Sangmelima-Ouessou (321,5 km) a été inauguré le 22 décembre par

l'État camerounais, suite à la fin des travaux des maillons manquants du côté du Cameroun. Le corridor Brazzaville-Yaoundé est à présent entièrement fonctionnel, la partie congolaise ayant terminé les travaux de l'axe routier Ketta-Ntam (312 km), à la frontière camerounaise, en 2020. Le coût des travaux de cette infrastructure d'intégration régionale s'élève à environ de 229 Mds FCFA, mobilisés par les deux pays avec l'appui de la BAfD, de la Banque islamique de développement (BID), de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (Badea), du Fonds saoudien pour le développement et du Fonds koweïtien.

Financement de 295 M USD de la Banque Mondiale pour l'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad

Le Ministre camerounais de l'économie, Alamine Ousmane Mey et le directeur des opérations de la Banque Mondiale, Abdoulaye Seck, ont signé le 15 décembre 2021 [un accord de 295 M USD en vue du financement de la composante camerounaise du Projet d'Interconnexion des Réseaux électriques du Cameroun et du Tchad \(PIRECT\)](#). Cette interconnexion fait partie de la liste des 11 projets intégrateurs de la zone CEMAC, et vise à améliorer l'accès des populations à l'électricité dans les deux pays et plus généralement à améliorer les conditions de vie des populations et réduire la pauvreté. Le projet permettra également des gains en coûts de production pour les sociétés nationales d'électricité qui seront chargées de l'exploitation des infrastructures de transport et de distribution de l'électricité réalisées. Pour rappel, le taux d'accès à l'électricité au Tchad est le plus

faible au monde, estimé à 8% par la Banque Mondiale. Il est de 64 % au Cameroun mais des disparités persistent entre les régions du sud du pays et celles du nord. Par ailleurs, la composante tchadienne du PIRECT est en cours de réalisation grâce à un [financement de la BAfD de 38 M USD accordé en 2017](#).

Cameroun

Accord des services pour la première revue du programme 2021-2023 avec le FMI

Du 2 au 22 décembre 2021, une équipe du FMI a mené des entretiens avec les autorités camerounaises au sujet des consultations de 2021 au titre de l'article IV et de la première revue du [programme triennal adossé à la facilité élargie du crédit et au mécanisme élargi du crédit conclu en juillet dernier](#). Selon le [communiqué final](#), les services du Fonds sont parvenus à un accord avec les autorités pour cette première revue et l'approbation par le Conseil d'Administration du Fonds en février 2022 devrait donner lieu au **décaissement d'un montant de 82,8 M DTS**. La mission a relevé que les perspectives économiques au Cameroun, bien que positives, restent sujettes à de grandes incertitudes. Le Fonds souligne que « la **réalisation d'une croissance forte, durable et inclusive passerait par une intensification des réformes structurelles afin d'améliorer la gouvernance et la transparence** ». Pour mémoire, le programme a été conclu en juillet 2021 à hauteur de 483 M DTS (175 % de la quote-part du pays) pour une durée de trois ans et vise à soutenir la reprise post-Covid, à renforcer la viabilité extérieure et budgétaire, et à accompagner le programme de réformes structurelles du gouvernement vers une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée.

FASEP : Inauguration des toilettes écologiques dans la ville de Yaoundé

Grâce à une subvention de 469 000 EUR accordée par le Ministère français de l'Economie, des Finances et de la Relance au titre du Fonds d'aide et d'étude au Secteur privé (FASEP), l'entreprise française SANISPHERE a réalisé un dispositif constitué de 11 toilettes publiques innovantes à lombricompostage, d'un urinoir à co-compostage et d'un lave-mains économe en eau au bénéfice de la Mairie de Yaoundé. Conçue pour répondre de manière efficace et durable au **problème d'assainissement sans contraintes** dans la ville de Yaoundé, cette nouvelle technologie permettra également le **développement d'une économie circulaire vertueuse**.

FASEP : Inauguration du projet de mise en place d'outils de lutte contre la pollution atmosphérique dans la ville de Yaoundé

Le Maire de la ville de Yaoundé et l'Ambassadeur de France au Cameroun ont procédé le 17 novembre 2021 à l'inauguration du projet de mise en place d'outils de lutte contre la pollution atmosphérique dans la ville de Yaoundé. Ce projet a été initié en novembre 2020 grâce à une subvention de 513 868 EUR, accordée au titre du FASEP Innovation Verte au groupement français DVDH (Des villes et Des Hommes) -Atmotrack-Inserm. Le projet offre à la municipalité de Yaoundé un dispositif lui permettant de suivre la **qualité de l'air et de prendre des mesures adéquates** pour lutter efficacement contre la pollution tout en réduisant les risques sur la santé des populations. Pour sa mise en **œuvre**, 40 micro-capteurs mobiles et fixes ont été déployés à travers la ville de Yaoundé. Ces capteurs ont permis de renseigner sur la concentration en particules fines. Grâce aux données recueillies, une cartographie de la **pollution de l'air dans la ville a été réalisée**, les sources principales de pollution ont pu être

identifiées et l'impact sur la santé des populations a été établi.

La BAfD accorde un financement de 39 M USD pour l'assainissement de la ville de Yaoundé

Le Conseil d'Administration de la Banque Africaine de Développement a approuvé le 14 décembre 2021 [un prêt de 38,55 M USD en faveur du Cameroun pour le financement du Projet complémentaire d'assainissement durable de la ville de Yaoundé](#). La contrepartie du gouvernement du Cameroun s'élève à 4,28 M USD et un financement additionnel de 8 M USD serait attendu du Fonds mondial pour l'environnement. A travers la gestion des eaux pluviales, l'hygiène, et l'aménagement d'infrastructures adaptées, le projet a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des populations, notamment la diminution de l'effet des inondations, la fluidité du trafic dans la ville en période de fortes pluies, la collecte et la valorisation des déchets.

Partenariat entre Proparco et Société Générale pour le financement des TPE/PME camerounaises

Proparco (filiale du Groupe AFD) et Société Générale Cameroun (SGC) ont signé le 16 décembre 2021 un [partenariat portant sur l'octroi de deux garanties de portefeuille pour un montant total de 20 M EUR \(près de 13 Mds FCFA\)](#). Ce dispositif de partage des risques permettra à la SGC d'accroître sa capacité de financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). La première garantie est de type ARIZ (outil de l'AFD), porte sur un montant de 15 M EUR et vise à encourager l'investissement et la création des emplois au sein des PME exerçant dans les secteurs tels que l'agriculture, la santé, l'industrie, la microfinance, ... La seconde est une garantie EURIZ – soutenue par l'Union européenne et le

Fonds européen de développement – qui vise à faciliter l'accès au crédit des TPME des secteurs à fort impact de développement. Le dispositif s'inscrit dans le cadre de l'[initiative française Choose Africa](#). Pour mémoire, l'initiative *Choose Africa* a été lancée en 2018 et portée à 3,5 Mds EUR en 2020 avec pour objectif de favoriser la croissance des start-up, TPE et PME africaines.

Les exportations de bananes augmentent de 5,7% en 2021

Selon les données publiées par l'Association bananière du Cameroun, 198 634 tonnes de banane ont été exportées en 2021 contre 187 884 tonnes en 2020, soit une augmentation de 10 750 tonnes (+5,72%). L'année 2021 est marquée par la reprise des activités de la *Cameroon Development Corporation* (CDC) : la CDC a exporté 16 779 tonnes pendant l'année contre 6 168 tonnes un an plus tôt. Les Plantations du Haut Penja, filiale de la compagnie fruitière de Marseille, restent le principal acteur du secteur, avec 167 534 tonnes de bananes exportées en 2021 contre 166 762 tonnes en 2020 (+0,46%). Le gouvernement camerounais entend améliorer la production de ce secteur au travers d'un plan de relance devant conduire à la production de 500 000 tonnes de bananes à l'horizon 2030. La loi de finances 2022 prévoit de ce fait des avantages fiscaux pour les entreprises du secteur. Les entreprises présentes dans les zones économiquement sinistrées du Nord-Ouest et du Sud-Ouest vont notamment bénéficier pour une durée de 7 ans d'exonérations de la taxe sur la propriété foncière et de la TVA sur l'acquisition d'intrants destinés à la production et sur l'acquisition de biens et services. Les autres entreprises du secteur bénéficient d'un abattement de 50 % sur le taux de l'acompte et du minimum de perception de l'impôt sur les sociétés.

Suspension temporaire des exportations des huiles végétales et de céréales produites au Cameroun

Selon une note signée le 27 décembre 2021, le directeur général des Douanes annonce la suspension temporaire des opérations d'exportation de céréales et des huiles végétales produites au Cameroun. Cette décision intervient à la suite de la hausse des prix de ces denrées sur le marché local (+450 FCFA sur le prix de la bouteille d'huile végétale). L'objectif visé est de garantir la disponibilité des produits sur le marché local et de limiter la hausse des prix.

Autoroute Douala-Yaoundé : Les 60 premiers km ouverts à la circulation

Le 31 décembre 2021, le Directeur général des travaux d'infrastructures du Ministère des travaux publics a procédé à la réception technique des 60 premiers km de l'autoroute Yaoundé-Douala, permettant ainsi d'ouvrir cette infrastructure à la circulation. A noter que les travaux de raccordement de l'autoroute au réseau routier de la ville de Yaoundé sont en cours de réalisation, tandis que les infrastructures connexes de l'autoroute (péages, stations de pesage, aires de repos, etc.) ne sont pas encore réalisées. S'agissant de la phase 2 de l'autoroute, évaluée à près de 813 Mds FCFA, elle est rendue à l'étape d'appel d'offres restreint, avec en compétition, le groupement français Sogea-Satom-Vinci/Razel-Fayat, le Portugais Mota Engil Engenharia Construção Africa et le groupement chinois Sinohydro-PCRB-SDHS.

Centrafrique

La Direction du FMI approuve un Programme de Référence de sept mois

Le 17 décembre 2021, [la Direction générale du Fonds a approuvé un programme de référence pour la République centrafricaine sur la période de décembre 2021 à juin 2022 \(sept mois\)](#). Le programme de référence vise à soutenir les efforts des autorités centrafricaines pour faire face aux défis économiques liés à la pandémie de Covid-19 et à la crise sécuritaire que connaît le pays. Le Fonds indique que la mise en œuvre satisfaisante de ce programme devrait permettre de reprendre les discussions dans le cadre de la facilité élargie de crédit de 83,55 M DTS approuvée en décembre 2019, à l'arrêt depuis [l'achèvement des première et deuxième revues en janvier 2021](#).

Loi de finances 2022 : le gouvernement prévoit un excédent budgétaire de 5,5 Mds FCFA

Le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadéra, a promulgué le 30 décembre 2021 [la loi de finances pour l'exercice 2022](#). Le budget arrêté est présenté en excédent de 5,5 Mds FCFA, après un déficit évalué à 22,9 Mds en 2021. Les ressources budgétaires sont projetées en hausse de 14,1 % à 298,2 Mds FCFA. Les recettes propres connaîtraient une augmentation de 13,9 % à 138 Mds en lien avec l'augmentation des recettes douanières et fiscales. Les ressources extérieures progresseraient de 14,3 % à 160,2 Mds FCFA, principalement du fait d'appuis budgétaires plus importants (+29,4%), mais également d'un tirage sur les Droits de tirages spéciaux (DTS), de 30 Mds FCFA. S'agissant des dépenses, elles s'élèveraient à 292,6 Mds FCFA en 2022, soit une progression de 3,0 % par rapport à 2021. Les dépenses courantes sont prévues en hausse de 4% à 176,9 Mds, tirées par une augmentation des dépenses de personnel et des transferts. En revanche, les dépenses de biens et services enregistreraient une baisse importante (-17,2 % à 43 Mds). Quant aux dépenses d'investissement, la LF2022 prévoit une augmentation de 9 % à 115,7 Mds. Les investissements sur fonds propres progresseraient de 26,8 % à 24,7 Mds, soit une

hausse de 5,2 Mds. Les investissements sur financements extérieurs **s'élèveraient** à 90,9 Mds FCFA, en hausse de 4,4 Mds (+5 %) par rapport à 2021.

Congo

Le FIGA signe des conventions avec des institutions de microfinance

Le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des TPE/PME et de l'artisanat (FIGA) a signé, le 29 décembre à Brazzaville, [des conventions d'octroi de garanties de financement avec six établissements de microfinance](#), à savoir Express union, Naticred, Hope Congo SA, La Congolaise de microfinance, la Mucodec et le groupe Chardon Farell. La signature de ces conventions d'une durée d'un an s'inscrit dans la mission du FIGA de faciliter l'accès des TPE et PME congolaises aux services financiers.

Le Congo et la société sud-africaine Allegiance capital signent un accord pour relancer la compagnie aérienne nationale ECAir

Les ministres en charge des Transports et de la Promotion du Partenariat Public-Privé ont signé le 7 janvier à Brazzaville un mémorandum d'entente avec la société sud-africaine Allegiance capital pour la relance de la compagnie aérienne nationale Equatorial Congo Airlines (ECAir). **Allegiance capital s'est engagée** à investir 15 Mds FCFA (25 M USD) devant permettre à ECAir de régler sa dette sociale et de relancer ses activités au niveau national. Cette annonce intervient après que la compagnie ait réceptionné, il y a un an, un de ses quatre avions en maintenance à Addis-Abeba. ECAir avait lancé son vol inaugural Brazzaville/Pointe-Noire en 2011 et son vol international Paris/Brazzaville en 2012. La compagnie s'était peu à peu

développée en desservant Bamako, Cotonou, Dakar, Libreville, Yaoundé, Beyrouth et Dubaï, avant de cesser ses activités fin 2016 en raison de graves difficultés financières.

Publication du rapport 2019 de l'ITIE Congo

Le Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives du Congo (ITIE Congo) vient de publier le [rapport 2019 de l'ITIE Congo](#). Il ressort de ce rapport que les revenus générés par le secteur extractif ont totalisé un montant de 1 309,5 Mds FCFA en 2019. Avec une contribution de 97,9% du total des **revenus du secteur extractif pour l'année 2019**, le secteur des hydrocarbures reste le premier contributeur, suivi du secteur forestier (2%) et du secteur minier (0,06%). Le Congo dispose du statut de pays conforme à l'ITIE depuis 2013 et a fait l'objet d'une première validation en 2017. Son statut de pays conforme pourrait être confirmé en juillet prochain, le Conseil d'administration de l'ITIE international ayant reconnu les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de la norme ITIE 2016.

Gabon

L'Etat revoit ses ambitions de certification forestière à 2025, repoussant de 3 ans l'échéance du projet

Initialement prévu pour fin 2022, l'objectif de certification forestière du Gabon a été repoussé à 2025. Ce processus vise à exiger la certification FSC (Forest Stewardship Council) pour toutes les concessions forestières et ainsi permettre une gestion durable et transparente des ressources forestières gabonaises. Le secteur forestier est **l'un des premiers pourvoyeurs de main d'œuvre** privée dans le pays.

La concession de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), prolongée de 20 ans, amorçant toutefois la libéralisation partielle du secteur

L'Etat Gabonais et la SEEG se sont accordés sur la signature d'une nouvelle convention d'une durée de 20 ans, le 5 janvier 2022, pour la production et la distribution d'eau potable et d'énergie électrique dans le pays. Pour rappel, l'Etat gabonais était lié depuis 1997 par une convention avec la SEEG et Veolia, principal actionnaire de SEEG, avant de procéder à une réquisition de la société en 2017. Depuis lors, la SEEG gère le secteur sans contrat formel avec l'Etat. Cette nouvelle concession formalise donc cette situation. Toutefois, l'accord souligne aussi la fin de l'exclusivité des services en matière de production et de distribution d'eau potable et d'énergie. Il s'agit donc en théorie de la fin du monopole de la SEEG sur ces segments. En pratique, aucune entreprise n'apparaît vraiment en mesure de concurrencer la SEEG dans un avenir proche, d'autant que l'Etat Gabonais détient toujours 49% des parts au sein du capital de l'entreprise.

Une compagnie aérienne française lance une nouvelle ligne Paris-Libreville en partenariat avec Afrijet

La Compagnie, compagnie aérienne française 100% classes affaires jusqu'alors spécialisée dans les vols Paris/New York, a lancé depuis le 16 décembre 2021 une ligne Paris – Libreville, composée de deux vols par semaine. C'est la compagnie gabonaise privée Afrijet qui fournit les droits de trafic au Gabon. Cette nouvelle ligne sera en phase de test jusqu'en mars 2022.

La Comilog annonce une production record de manganèse en 2021

La Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), filiale du groupe Eramet, a annoncé une production record de 7 millions de tonnes de manganèse pour 2021, en hausse de 17% par rapport à l'année précédente. Pour rappel, en 2020, la production s'élevait à 5,8 millions de tonnes, et à 3,4 millions de tonnes en 2016, marquant une forte montée en puissance de l'entreprise.

Guinée équatoriale

Le PNUD et l'OIT lancent un projet pour soutenir l'économie verte et bleue en Guinée équatoriale

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en collaboration avec le ministère de l'agriculture, le ministère de la pêche et celui du commerce et des PME ont lancé fin décembre à Malabo des activités à fort besoin de main-d'œuvre dans la gestion des forêts et des zones côtières en Guinée équatoriale. Il s'agit de nettoyer les plages en faisant appel à la main-d'œuvre locale afin d'améliorer l'environnement, de reboiser les plages et les berges pour assurer leur protection, ainsi que de construire des infrastructures de pêche ou de plage à partir de matériaux locaux. L'objectif est double, la création d'emplois et la préservation de l'environnement.

La Guinée équatoriale et Chevron signent un contrat de partage de la production pour le bloc EG09

La multinationale américaine de l'énergie Chevron a signé un accord avec le gouvernement

de la Guinée équatoriale pour le bloc EG09, situé dans le bassin de Douala, à la frontière avec le Cameroun. Avec ce nouveau contrat, le ministre des Mines et des Hydrocarbures, Gabriel Mbagha Obiang Lima, espère attirer des investissements dans le pays pour soutenir le plan du gouvernement de la Guinée équatoriale à l'horizon 2035. L'accord donne à Chevron une participation de 80 %, GEPetrol détenant les 20 % restants. Chevron étend ainsi son portefeuille en Guinée équatoriale, après l'acquisition de Noble Energy en octobre 2020.

Adhésion de la Guinée équatoriale à l'Organisation Mondiale des Douanes

La Guinée équatoriale a rejoint au début du mois de janvier l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Créée en 1952 sous le nom de Conseil de coopération douanière (CCD), l'OMD a pour mission d'améliorer l'efficacité des administrations douanières. Elle compte 183 membres qui traitent 98 % du commerce mondial. Pour la Guinée équatoriale, qui est donc l'un des derniers pays à rejoindre l'organisation, cette adhésion représente également la réalisation d'un de ses objectifs fixés dans le cadre du programme FMI, et accompagne la récente mise en place du système Sydonia aux ports et à l'aéroport de Malabo qui permet à l'administration de répondre aux nouvelles normes douanières.

Tchad

Cadre Commun pour le traitement de la dette : réunion du comité des créanciers du Tchad

Le 22 décembre 2021 s'est tenue une [réunion du comité des créanciers pour le Tchad \(Arabie saoudite, Chine, France et Inde\)](#) en présence des services du FMI et de la Banque Mondiale. Au cours de cette réunion, le comité des créanciers

a félicité [la conclusion récente du programme adossé sur la facilité élargie de crédit au profit du Tchad](#) et a encouragé les autres bailleurs à accompagner financièrement le Tchad. Le comité a de nouveau souligné la nécessité pour les autres créanciers (privés et bilatéraux) du pays à s'engager dans une négociation de bonne foi pour la restructuration de la dette tchadienne. Enfin, le Comité a marqué sa disponibilité pour échanger avec les créanciers privés avant la signature du mémorandum d'entente avec le Tchad.

RDC

Budget 2022 à 11 Mds USD, en hausse de 3 Mds par rapport à 2021

La loi de finances 2022 de la République démocratique du Congo a été promulguée le 31 décembre 2021. Ce budget (budgets annexes et comptes spéciaux inclus) est équilibré en recettes et en dépenses à 22 253,0 Mds CDF (11,1 Mds USD) contre 16 621,6 Mds CDF (8,3 Mds USD) pour le budget révisé 2021, soit une hausse de 34 %.

On note une augmentation des recettes internes de 23,3 % à 14 756 Mds CDF, découlant de la hausse des recettes courantes. Les prévisions de recettes douanières s'élèvent à 4565 Mds (+52,3 %) et les recettes fiscales à 7131 Mds (+25,8 %). Les recettes non fiscales s'élèveraient à 2664 Mds, en hausse de 47,7 % par rapport à 2021. Les recettes extérieures quant à elles, progressent de 27,2 % à 5 652,4 Mds, principalement en lien avec une hausse des appuis budgétaires, dont une utilisation de 1 564,4 Mds CDF (782 M USD) des Droits de Tirage Spéciaux.

S'agissant des dépenses, le budget 2022 prévoit au niveau des dépenses courantes une hausse des transferts et interventions de l'Etat de 74 % à 4510 Mds CDF. Les charges de personnel connaîtraient un accroissement de 17,2 % pour se situer à 6313,8 Mds. Côté dépenses de capital, les dépenses de construction et de réhabilitation

seraient doublés, passant de 1690,6 à 3435,4 Mds.

Bonnes perspectives économiques pour la RDC en 2022 selon la BCC

Selon le [communiqué du Comité de politique monétaire de la Banque centrale du Congo](#), l'année 2021 a été marquée par une stabilité macroéconomique. La croissance serait estimée à 5,7 % (contre 1,7 % en 2020). L'activité a été portée par le secteur minier avec une hausse des cours des principaux minerais exportés. **L'inflation** quant à elle se serait élevée à 5,1 %, en forte baisse par rapport à 2021, en lien avec la stabilité du taux de change, ce dernier n'a connu **qu'une légère dépréciation de 1,4%, loin des 15,2% atteints en 2020**. La BCC anticipe également une bonne performance de l'économie congolaise en 2022, notamment une prévision de croissance à 6,1 %, une inflation annuelle autour de 5,0 % et la poursuite de la relative stabilité de la monnaie nationale. La Banque centrale prévoit de diminuer son taux directeur, il passerait de 8,5 % à 7,5 %. Cette mesure vise à renforcer le financement de l'économie en monnaie nationale et donc favoriser la dédollarisation de l'économie.

Nos dernières publications

Trésor éco : Le positionnement de la Chine parmi les bailleurs en Afrique subsaharienne

La Direction générale du Trésor a récemment publié [un article sur le positionnement de la Chine parmi les bailleurs en Afrique subsaharienne](#). Il en ressort que la Chine est devenue en 20 ans le premier bailleur de l'Afrique subsaharienne. Elle représentait ainsi 62,1 % de la dette externe bilatérale de la zone en 2020 contre seulement 3,1% en 2000. Ce positionnement de la Chine s'est fait par la croissance des prêts portés par l'*EximBank of China* et la *China Development Bank* qui totalisent alors près de 80 % des prêts chinois en Afrique. Ces prêts utilisent généralement des outils caractéristiques de contrats privés permettant d'assurer leurs remboursements, ainsi que des dispositifs d'« aides liées » imposant de recourir à des entreprises chinoises pour la réalisation des projets financés. L'Afrique centrale (comprenant l'Angola) est la première sous-région d'Afrique en termes de prêts accordés par la Chine sur la période 2000-2019 : ces derniers sont évalués à plus de 62,4 Mds USD, représentant 44 % des prêts chinois sur la période. Ils sont orientés principalement vers le secteur minier (29 %), et le secteur des transports concerne 20 % des prêts.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international